



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Compatibilité entre carrière de roches massives et protection de site protégé

Question écrite n° 23067

### Texte de la question

Mme Ericka Bareigts attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'hypothèse de la création d'une carrière à roche massive, au pied des remparts, à Sans-Souci, situé sur la commune de Saint-Paul à La Réunion. Depuis plusieurs mois, le chantier de la nouvelle route du littoral est à l'arrêt en conséquence d'une invalidation d'un projet de carrière par la justice administrative compétente. Le 10 septembre 2019, une alternative au projet déchu a été présentée publiquement. Or cette proposition, déjà soumise à l'occasion de l'établissement du schéma départemental des carrières approuvé par arrêté préfectoral le 22 novembre 2010, en avait été exclue en raison qu'elle impacterait le parc national, créé en 2007, et classé, au titre des pitons, cirques et remparts de l'île, au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010, après des années de lutte pour obtenir sa reconnaissance. Elle lui demande si le Gouvernement considère cette proposition envisageable au regard des récentes - il y a moins de dix ans - décisions prises par les autorisées préfectorales, la mise en place du parc national et l'inscription du site concerné au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Ericka Bareigts](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23067

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 septembre 2019](#), page 8266

**Question retirée le :** 21 juillet 2020 (Fin de mandat)